



crus.ch

Rektorenkonferenz der Schweizer Universitäten
Conférence des Recteurs des Universités Suisses
Conferenza dei Rettori delle Università Svizzere
Rectors' Conference of the Swiss Universities

Arbeitskopie

LE PRESIDENT

Case postale 607, 3000 Berne 9
Colis: Sennweg 2, 3012 Berne
☎ ++41 (0)31 306 60 36
Fax ++41 (0)31 306 60 50
a.loprien@crus.ch
www.crus.ch

Contrôle fédéral des finances
à l'att. de M Armin Vuillemin
Directeur suppléant
Monbijoustrasse 45
3003 Berne

Berne, le 11 mars 2009

Rapport d'évaluation sur l'expérimentation animale – prise de position de la CRUS

Monsieur le Directeur suppléant,

Comme convenu lors de votre entretien du 23 janvier dernier avec le Plénum de la CRUS, vous nous avez transmis avec votre courrier du 16 février la version définitive du rapport de vos services cité en marge en nous priant de vous faire parvenir la prise de position de la CRUS à son sujet jusqu'au 16 mars, ce dont je vous remercie.

Avant d'aborder le contenu de votre rapport, il me semble utile de rappeler que celui-ci traite d'un sujet particulièrement sensible et que le risque qu'il soit utilisé comme prétexte dans des actions politiques sans rapport, voire en contradiction, avec ses intentions ne doit pas être sous-estimé.

Ce document présente une analyse intéressante des processus d'autorisation, des coûts et du financement des expérimentations animales dans les universités suisses. Il est cependant pour le moins surprenant que le rapport tire de cet exemple spécifique, portant sur un budget annuel qu'il estime à 80 millions de francs environ, des conclusions sur la gestion et le financement de l'ensemble de la recherche universitaire, qui ne reposent sur aucune analyse comparable. Rappelons que, selon les résultats de la comptabilité analytique que les hautes écoles universitaires ont développée avec une aide substantielle de la Confédération, mais que le rapport semble ignorer, les coûts annuels de la recherche des universités suisses représentaient environ 3,1 milliards de francs en 2007.

Les conclusions concernant le financement de la recherche se basent en effet sur l'unique exemple du modèle que la Commission européenne introduira pour le 7^{ème} programme cadre en janvier 2010, qui n'est donc pas encore éprouvé, sans prendre connaissance des autres pratiques en usage à l'étranger, par exemple aux États-Unis, où les universités définissent leur taux d'overhead de leurs coûts ou celles de l'ERC, aux concours duquel les chercheurs des universités suisses ont un succès largement au dessus de la moyenne.

La CRUS n'a pas d'objection majeure à formuler à l'encontre de la 1^{ère} recommandation adressée au SER et au CEPF. Elle juge cependant nécessaire de souligner à ce propos qu'une planification nationale en matière d'animaleries doit impérativement rester suffisamment souple pour tenir compte de l'évolution rapide de la science dans les domaines correspondants qui peut influencer fortement et rapidement les besoins (cf. cellules souches). Une planification nationale des animaleries doit en outre aussi tenir compte des

risques spécifiques au domaine. Par exemple, si une centralisation peut apparaître de prime abord comme une solution économique, la prise en compte des risques liés à une épizootie peuvent conduire à une conclusion différente. Il convient enfin de rappeler que la procédure envisagée ne peut pas être considérée indépendamment du partage des tâches dans les domaines particulièrement onéreux prévue par la Constitution (art. 63a) que devra mettre en œuvre la future loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE).

La CRUS n'a pas non plus d'objection à formuler à l'encontre de la **2ème recommandation**, adressée à l'office vétérinaire fédéral, partant du principe que les données qui seront collectées se limiteront au mandat de l'OVF.

La **3ème recommandation**, adressée à la CRUS, appelle un commentaire plus circonstancié. La CRUS est favorable au développement d'instruments permettant aux universités de connaître leurs coûts. C'est dans cette optique que les universités ont développé le modèle de comptabilité analytique des hautes écoles universitaires et des travaux sont en cours pour donner aux universités les moyens de répondre de manière appropriée aux exigences de la Commission Européenne.

Toutefois il est essentiel, pour des raisons d'efficacité et d'efficience non seulement de l'instrument envisagé mais surtout de la recherche, d'éviter de mettre en place des procédures administratives lourdes qui auraient un effet paralysant sur la recherche tout en ne donnant qu'une illusion de transparence. Les activités universitaires sont en effet souvent fortement intriquées, rendant la séparation des éléments qui servent à l'enseignement, à l'encadrement de doctorants et de postdocs, à la conception ou à la réalisation de projets pratiquement impossible. La supervision d'un travail de doctorat relève par exemple aussi bien de la recherche que de l'enseignement et de l'administration ; la lecture d'un article scientifique ou la conception d'une démarche scientifique donnée contribuent en général à la réalisation de plusieurs projets différents, présents et futurs.

L'objectif invoqué pour justifier cette **3ème recommandation**, à savoir d'obtenir le remboursement des coûts effectifs dans le cadre de projets bénéficiant d'un financement de l'Union Européenne, ne justifie que très partiellement la mesure préconisée. En premier lieu, la Commission Européenne limite l'approche recommandée dans le rapport aux grandes institutions. En second lieu, le fait pour un partenaire d'un projet du 7ème programme cadre de justifier de coûts élevés ne conduit pas nécessairement à une augmentation des moyens financiers mis à sa disposition, mais peut tout aussi bien conduire à ce que le consortium du projet lui attribue simplement un lot de travail moins important. Il importe dès lors que les institutions définissent chacune leur stratégie sur la base d'une évaluation approfondie de leur situation spécifique.

En revanche, la **4ème recommandation**, bien qu'adressée au FNS, appelle de la part de la CRUS une réaction extrêmement ferme. Sur la base de l'analyse d'une partie marginale de la recherche universitaire et sans tenir compte des expériences acquises tant en Suisse qu'à l'étranger, le Contrôle fédéral des finances émet ici une recommandation qui menace la recherche universitaire suisse et sa compétitivité internationale dans son ensemble.

Afin d'être en mesure de conduire avec succès une politique de recherche, les universités ont besoin d'un financement de base leur permettant de maintenir une infrastructure et une activité de recherche qui ne soient pas uniquement liées à des projets en cours, à défaut de quoi elles seraient réduites à des conglomérats de projets. Une telle activité est indispensable pour permettre aux chercheurs de concevoir, de développer et ensuite de valoriser les projets qui, dans leur phase de réalisation peuvent obtenir un financement de tiers. Pour reprendre l'exemple des animaleries, mais des exemples similaires existent pour la plupart

des domaines, le savoir-faire y est tellement exigeant (par ex. environ 10 ans de formation pour un chercheur responsable) que l'on ne peut pas créer et démanteler une animalerie spécialisée au gré de projets en cours. Une infrastructure de base avec masse critique suffisante doit être maintenue de manière permanente, à partir de laquelle des projets peuvent être élaborés dans une phase pilote puis, en fonction des résultats, éventuellement soumis pour financement externe. Dans le même ordre d'idée, il est nécessaire de maintenir sur un site donné des modèles spécifiques (lignées transgéniques, animaux rares), de manière à offrir un accès au niveau national en cas de besoin. A terme, la mise en œuvre de cette recommandation empêcherait l'émergence de nouvelles idées, de nouveaux projets et anéantirait la capacité d'innovation de la recherche universitaire suisse.

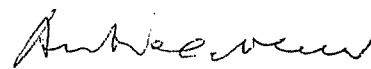
En autorisant le FNS à verser aux institutions un overhead pour compenser les coûts de recherche indirects encourus, le Parlement a pris une mesure permettant aux universités de mieux assumer ce rôle alors même que leur marge de manœuvre diminue avec l'augmentation de la part de leur budget financé sur une base de projet. La 4^{ème} recommandation va précisément à l'encontre de cette amélioration.

Sur un plan purement technique, il convient de souligner ici que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la dernière recommandation du rapport dépassent très largement les 20% d'overhead dont dispose le FNS. Par ailleurs, la remarque concernant les coûts d'infrastructures financés par la Confédération pourrait avoir pour conséquence que les EPF, dont le budget ordinaire est financé par la Confédération, seraient exclues de l'overhead. Est-ce vraiment là l'intention du Contrôle fédéral des finances ?

En vous remerciant encore une fois d'avoir consulté la CRUS sur ce rapport, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur suppléant, l'expression de mes sentiments choisis.

CONFÉRENCE DES RECTEURS
DES UNIVERSITÉS SUISSES

Le Président



Prof. Dr. Antonio Loprieno

Annexe : Vue d'ensemble des recommandations avec les prises de position de la CRUS.